

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 26.02.2015

Etaient présents : Mr LE RAY, Mme LATAPIE, Mr LATAPIE, Mr LATREMOLIERE, Mr BOUTARIC, Mr BOSC, Mme CARRIE, Mme RATTIER, Mr LEVEAU.

Absentes : Mme CERLES, Mme NOEL.

Le procès verbal de la réunion du 16 janvier 2015 est adopté à l'unanimité.

Le contrat d'assurance couvrant les risques communaux méritait d'être révisé. Trois cabinets d'assurance ont été consultés : Groupama, Gan et Axa actuel assureur de la commune.

Après comparaison des dossiers présentés, le cabinet AXA a été retenu par 7 voix pour et 2 abstentions.

Projet de mise en sécurité et réhabilitation de la voirie communale : rue du Bourg, voie communale de Rozier et voie communale de Lavoual : le projet est adopté à l'unanimité, une subvention sera sollicitée au titre du FEC (Fond d'Equipement des Communes Rurales) auprès du Conseil Général.

Dans un même temps, les négociations pour l'achat de la parcelle de 24 m² appartenant à Mr et Mme ALCOVERO sont en bonne voie.

Les croquis de l'agencement de la terrasse des gîtes ont été présentés, le chiffrage reste à définir.

Les comptes de l'année 2014 ont été présentés. Ils feront l'objet d'un vote au cours de la prochaine réunion du conseil municipal avec le vote du compte de gestion du trésorier municipal